



CERTIFICAT D'AUTORISATION D'URBANISME TACITE

DP07206225Z0010	
Date de dépôt	25/06/2025
Date de décision tacite	25/07/2025.
Avis de dépôt affiché en mairie	
Transmission au contrôle de légalité	
Demandeur	PHOTO CLIM 16 AVENUE DU VALQUIOU 93290 TREMBLAY EN FRANCE
Projet	Travaux ou changement de destination sur construction existante
Surface de Plancher de Construction	
Destination	
Terrain	0D-0485 2516 Route de la Ferté Bernard 72400 La Chapelle-du-Bois

La commune de La Chapelle-du-Bois certifie que vous disposez d'un accord tacite sur votre autorisation.

Votre projet est bien conforme aux dispositions d'urbanisme vérifiées au cours de l'instruction. Il est tacite depuis le 25/07/2025.

A partir de la date de tacité, l'administration dispose d'un délai de 3 mois pour retirer la décision si elle l'estime illégale.

Votre demande a été affichée lors du dépôt, puis le dossier a été transmis au contrôle de légalité.

Ce certificat est délivré en application de l'article R.424-13 du code de l'urbanisme.

Fait à La Chapelle-du-Bois, le 25/07/2025

Le Maire,
Pascal BOURGOIN

